

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES : MEDEF AURA

PROGRAMME CRÉA DUO

DESCRIPTION DES ACTIONS

Le programme Créa Duo a été impulsé il y a 2 ans en Auvergne-Rhône-Alpes.

Créa Duo propose un accompagnement gratuit de mentorat de jeunes créateurs et repreneurs d'entreprises éloignés de la création d'entreprise, issus de milieux défavorisés ou faisant partie des publics prioritaires, par des entrepreneurs aguerris bénévoles.

Chaque année, Créa Duo crée des binômes de mentorat, où filleul (créateur d'entreprise) et mentor (chef d'entreprise aguerris) peuvent échanger autour de leur parcours entrepreneurial via les étapes suivantes :

- identification des mentors disponibles et motivés pour transmettre leur passion et épauler de jeunes créateurs repreneurs d'entreprise ;
- identification des filleuls ayant besoin d'appui pour structurer leur entreprise et booster leur développement commercial ;
- mobilisation d'un réseau de partenaires spécialistes de l'accompagnement à la création d'entreprise pour les publics ciblés ;
- animation et suivie de la communauté Créa Duo « Mentors » et « filleuls » tout au long du parcours d'accompagnement ;
- mise en place d'une procédure d'appariement entre les « Mentors » et « filleuls » via une rencontre à minima une fois par mois pendant un an ;
- des échanges de pratiques, d'expériences et de co-développement lors d'ateliers organisés mensuellement, en partenariat avec d'autres structures : « éco-conception », « marketing digital », « financement », « statut juridique », « économie sociale et solidaire ».

Ainsi, l'entrepreneur expérimenté aide l'entrepreneur novice à acquérir une posture entrepreneuriale et à comprendre son écosystème pour le développement et la pérennité de son entreprise. Par la même occasion, le mentor apprend du filleul et fait de leurs différences une source de performance pour les deux entreprises. C'est une relation-miroir qui se crée.

Les acteurs impliqués

Les acteurs impliqués sur le programme Créa Duo peuvent être identifiés en tant que :

- **partenaires financiers** : la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Crédit Agricole Centre-Est ;
- **partenaires associatifs** : Entrepreneurs dans la Ville, H'up, Positive Planet, Les Déterminés, BGE, France Active, ADIE, Ronalpia, CIDFF, Action'elles... ;
- **partenaires publics** : Pôle emploi, missions locales, mairies, collectivités locales.

Le nombre de personnes concernées

Depuis 2020, 51 entrepreneurs ont été intégrés au programme Créa Duo et 47 binômes ont été formés. En parallèle, plus de 70 entretiens (téléphonique, physique, ou en visioconférence) ont été réalisés avec des entrepreneurs qui ne rentraient finalement pas dans les critères de Créa Duo. Ils ont tous été réorientés vers des structures partenaires en fonction de leur secteur d'activité, de la taille de leur entreprise, et de leur temporalité de création.

Les territoires concernés

Les territoires concernés par Créa Duo sont le département du Rhône, de l'Isère, de l'Ain, et du Puy-de-Dôme. Le programme a pour vocation d'intensifier le nombre de binômes au sein de tous les territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à la fois dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et dans les Zones de Revitalisation Rurale. Un accent sera mis sur la création de binômes en Isère et dans l'Ain sur l'année 2022/2023.

Contexte, enjeux

Le Mouvement des entreprises de France Auvergne-Rhône-Alpes soutient avec ferveur la création d'entreprises. **L'entrepreneuriat, socle de toute entreprise, constitue un levier incontournable dans le développement des richesses des territoires et de l'insertion dans l'activité professionnelle.**

C'est dans cet esprit que le programme Créa Duo a été impulsé sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'enjeu de ce dispositif particulièrement innovant est d'insérer des créateurs d'entreprises dans et vers l'entrepreneuriat, en tant que véritables acteurs du monde professionnel, et ce en parfaite complémentarité avec les acteurs de l'entrepreneuriat.

Depuis 2017, l'organisation s'est inscrite dans **une démarche d'inclusion et de solidarité entrepreneuriale**, à travers le déploiement, sur Lyon, du projet national « Les Déterminés » qui propose à de jeunes porteurs de projets créateurs d'entreprises issus des QPV une formation à l'entrepreneuriat.

C'est dans la foulée de cette première promotion des Déterminés en dehors de Paris qu'est né le programme Créa Duo, en se focalisant sur le talon d'Achille de la plupart des dispositifs d'accompagnement à la création : le mentorat des jeunes créateurs ou repreneurs d'entreprises.

En lien avec ses partenaires, le Mouvement des entreprises de France Aura s'est engagé à **mettre en relation des porteurs de projets avec des chefs d'entreprises expérimentés**, qui ont créé leur entreprise et qui témoignent de leur expérience, des difficultés rencontrées et de la façon dont ils ont su rebondir.

RÉUSSITE DES ACTIONS

Depuis 2020 sur le programme Créa Duo :

- 51 entrepreneurs intégrés au programme dont 47 binômes formés ;
- 79% des porteurs de projet sont issus des publics prioritaires ;
- 72% des projets ont un impact positif sur la société et/ou sur l'environnement ;
- 1 évènement de *networking* entre filleuls tous les 2 mois dont 4 en 2021/2022 ;
- 1 atelier de co-développement par mois (prospection commerciale, numérique...) dont 5 en 2021/2022 ;
- 90 % des entreprises intégrées à Créa Duo sont encore en activité 2 ans plus tard ;
- 35 emplois créés sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur 2021/2022 :

- 29 entrepreneurs intégrés au programme dont 25 binômes formés ;
- 84 % des porteurs de projet sont issus des publics prioritaires ;
- 80 % des projets ont un impact positif sur la société et/ou l'environnement ;
- 100 % de filleuls satisfaits concernant l'accompagnement de leur mentor ;
- 100 % de satisfaction sur les ateliers ;
- Un taux moyen de 60 % de participation sur les ateliers.

Les actions marquantes

- ▶ **L'atelier « éco-conception »** organisé en novembre 2021 au Hiptown en partenariat avec l'association Les Déterminés et Entrepreneurs de La Ville. Cet évènement a pu réunir plus de 25 entrepreneurs (nombre de place limité) et était extrêmement demandé. Il démontre une volonté pour ces porteurs de projet d'intégrer des produits ou services à haute performance environnementale sur chaque marché et secteur d'activité respectif. De plus, l'atelier était animé par un ingénieur éco-conception du pôle Eco-conception, qui a pu répondre de manière précise à chaque interrogation. Le succès de cet atelier démontre une réelle volonté pour les nouveaux porteurs de projet de proposer sur le marché des produits ou services en prenant en compte les aspects du développement durable, notamment par l'approche du cycle de vie.
- ▶ **L'évènement « Café Créa »** organisé par la Mairie de Vaulx-en-Velin, en partenariat avec l'ensemble des acteurs privés et publics locaux. Le « Café Créa » a permis de rassembler une cinquantaine de porteurs de projet sur une matinée. Les entrepreneurs ont pu découvrir l'ensemble des étapes de la création d'entreprise, de l'idéation jusqu'à la levée de fonds, en échangeant avec des professionnels de l'entrepreneuriat. Cet évènement s'est inscrit dans une logique d'« allers-vers » et d'innovation sociale, au plus près des jeunes entrepreneurs issus des QPV.

Les freins identifiés

- ▶ Les freins principaux se situent au niveau de l'animation de communauté. En effet, les entrepreneurs intégrés au programme Créa Duo ne sont pas directement accompagnés au sein des locaux. À la différence des incubateurs, les rencontres avec les entrepreneurs ont lieu principalement lors des ateliers organisés mensuellement. Il est donc important de garder un lien avec chacun via des rencontres physiques ou par visio/téléphone. Il a été particulièrement difficile de mener ces différentes actions lors de la crise de la COVID-19.
- ▶ Un autre frein est lié au recrutement en continu des mentors sur le programme. Il est particulièrement compliqué de mobiliser des chef.fes d'entreprises expérimentés souhaitant accompagner bénévolement des entrepreneurs, la plupart du temps par manque de disponibilité.
- ▶ Enfin, plusieurs facteurs sont à prendre en compte concernant les ateliers organisés dans le cadre du programme Créa Duo :
 - **le secteur d'activité, la temporalité, et la complexité des projets des entrepreneurs** : en fonction de chacun de ces critères, les porteurs de projet auront une approche différente sur chaque thématique d'ateliers. Par exemple, un entrepreneur développant un produit dans le secteur de l'alimentation sera particulièrement intéressé pour être sensibilisé à l'éco-conception. À l'inverse, un porteur de projet proposant un service directement en *BtoB* y trouvera moins d'intérêt ;
 - dans une même logique, il est nécessaire de **recenser les besoins de chaque porteur de projet le plus précisément possible**. L'organisation d'un atelier sur la partie juridique ne mobilisera pas le même nombre de participants si une partie des porteurs de projet est toujours en phase d'étude de marché, alors qu'une autre est déjà immatriculée. Il est primordial de mettre en place des ateliers pouvant toucher et intéresser le maximum d'entrepreneurs sur des sujets transversaux, dont notamment des témoignages de chefs d'entreprises et des séances de co-développement en partenariat avec d'autres structures ;
 - **la personnalité des entrepreneurs** : après une première phase d'étude du dossier, chaque porteur de projet doit présenter son projet et ses besoins en mentorat devant un jury composé du chargé de mission Créa Duo, des financeurs du programme Créa Duo et des partenaires de l'action. Lors de cette présentation, sont abordés notamment la disponibilité et la motivation de l'entrepreneur pour participer aux ateliers. Il est fréquent de rencontrer des entrepreneurs souhaitant uniquement rejoindre le programme Créa Duo pour promouvoir leur offre et pouvoir développer leur réseau par le biais de leur potentiel mentor. Or, et au-delà du mentorat, les ateliers constituent une partie intégrante du programme et la présence des entrepreneurs est systématiquement demandée, une fois sur deux au minimum, lors de ces événements. Si le *sourcing* est mal effectué, l'entrepreneur ne s'impliquera pas ou peu sur les différents ateliers organisés. Ceci a un impact négatif sur la l'ensemble de la communauté Créa Duo, que ce soit de façon directe (aucune interaction avec les autres entrepreneurs du programme) ou de façon indirecte (aucune interaction sur les réseaux sociaux (repartage des *posts* Créa Duo, likes etc.).

L'aspect innovant de l'initiative

Créa Duo propose un accompagnement inédit sur le terrain et une proposition qui répond à un besoin sociétal non comblé par ailleurs, à travers :

1. **l'entrepreneuriat** : les entrepreneurs éloignés de la création d'entreprise font face à une vulnérabilité plus forte face aux risques. Les obstacles dans les QPV (marché limité, environnement économique, plus faibles investissements de départ...) ont un impact sur l'entreprise du porteur de projet au fur et à mesure de son développement. Les entrepreneurs des QPV se sentent plus vulnérables que les autres face aux obstacles rencontrés.

Par le biais du mentorat et de la mise en place d'ateliers à destination des entrepreneurs, le programme Créa Duo accélère la réussite des entrepreneurs et pérennise leur activité ;

2. **égalité des chances** : le chemin de l'entrepreneuriat est rarement linéaire et souvent semé de multiples embûches. De par leurs expériences de vie, certains redoutent d'aller vers les institutions (banques, réseaux d'aide, administrations publiques...), d'autres déplorent un manque d'accès aux réseaux de dirigeants et la difficulté d'aller chercher des clients au-delà de leur marché de proximité, limitant de fait leur potentiel de développement. Pour dépasser ce plafond de verre, ils ont besoin de passerelles : réseaux d'accompagnement, mentorat pour intégrer des réseaux professionnels plus conséquents, formations, etc. ;
3. **l'entraide** : les différents binômes créés forment une communauté qui partage des valeurs d'entraide, d'écoute, de bienveillance. Chaque membre de la communauté peut apporter son expérience et ses connaissances aux autres, même si (et surtout si) les secteurs d'activités, structures juridiques, expertises et années de création divergent, leur permettant ainsi de recevoir en même temps qu'ils donnent. Les entrepreneurs se soutiennent pour surmonter les difficultés de la création d'entreprise et célèbrent ensemble les réussites. Cela favorise le dialogue et des rencontres qui n'auraient probablement pas eu lieu sans le programme de mentorat.

COOPÉRATIONS SUR LE TERRITOIRE

- ▶ Dans le cadre du programme, le Mouvement des entreprises de France Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place **des partenariats avec plus de 25 associations agissant sur l'ensemble de la région** Auvergne-Rhône-Alpes, dont notamment : Entrepreneurs dans la Ville, Les Déterminés, BGE, France Active, Positive Planet, Action'elles, CIDFF...

Ces partenariats sont pour la plupart du temps informels : les associations orientent les porteurs de projet ayant des besoins en mentorat, dès la fin de leur période d'incubation. Chaque dossier est étudié lors d'entretiens individuels. Si le dossier du porteur de projet est validé par le chargé de mission Créa Duo, l'entrepreneur passe devant un jury durant 30 minutes. Après délibération avec les membres du jury, il est ensuite accepté ou non dans le programme Créa Duo.

- ▶ **Des ateliers** sont organisés en partenariat avec l'ensemble de ces associations sur différentes thématiques : éco-conception/RSE, marketing digital, communication, financement, rencontres avec des chef.fes d'entreprises... Ces ateliers sont à destination des entrepreneurs intégrés au programme Créa Duo et à destination des entrepreneurs accompagnés par les incubateurs de la région. Ils peuvent avoir lieu en physique ou en visioconférence. La totalité des intervenants sur les ateliers sont bénévoles. Le taux de participation moyen sur les ateliers est de 60 % (uniquement concernant les entrepreneurs Créa Duo).
- ▶ Des collaborations existent avec plus de six **CitésLab de la BPI** installés directement au sein des QPV ainsi qu'avec les différentes agences Pôle Emploi et mission locales de la Région. Ces acteurs orientent une quantité importante d'entrepreneurs, souvent en phase de Business Plan. Ces porteurs de projet sont pour la plupart non accompagnés par d'autres organismes (incubateurs, pépinières d'entreprises, chambres consulaires...).

DISPOSITIF MODE D'EMPLOIS

DESCRIPTION DES ACTIONS

Le dispositif Mode d'emplois favorise l'insertion durable des publics en difficulté d'accès à l'emploi et fragilisés, à partir des besoins de main d'œuvre identifiés et analysés dans les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Initié par le Mouvement des entreprises de France Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat étroit avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes et le Fonds social Européen, **Mode d'emplois permet chaque année le placement de près de 450 personnes dans des entreprises régionales, participant ainsi activement au maintien des compétences et des savoir-faire dans la région.**

Ce dispositif, présent sur les territoires de la région grâce à une équipe de 13 chargés de mission au sein des MEDEF territoriaux, met en adéquation les offres des entreprises et les compétences existantes sur le marché de l'emploi et accompagne l'entreprise sur l'ensemble des étapes du recrutement.

L'enjeu étant de **co-construire des solutions appropriées et durables pour accompagner les entreprises dans leur process RH, de l'intégration au poste jusqu'à la sécurisation de l'emploi.**

Les enjeux

L'existence du dispositif Mode d'Emplois permet de déployer **une opérationnalité de proximité auprès des entreprises** d'Auvergne Rhône-Alpes. Il s'agit de rapprocher l'offre et la demande en accompagnant également des publics d'une grande diversité.

Alors que les enjeux et les questions d'emploi s'accroissent, dans un **contexte socio-économique nouveau**, la mission quotidienne de Mode d'emplois auprès des entreprises et des candidats est, plus que jamais, essentielle. Il s'agit de s'adapter à un marché du travail mouvant, de réinventer en permanence les pratiques du recrutement, d'accompagner les entreprises dans l'évolution des compétences de leurs collaborateurs, de valoriser auprès d'elles des idées novatrices afin de favoriser les synergies sur et entre les territoires, de s'élargir à d'autres champs d'actions et d'autres talents.

Les étapes

À partir du recueil de besoins en compétences de l'entreprise, les chargés de mission interviennent sur **l'ensemble des étapes de la valorisation des compétences en entreprise et du recrutement opérationnel** :

- identification et définition du besoin d'entreprise et co-création de la fiche de poste au besoin ;
- transmission des offres aux différents partenaires prescripteurs (SPE, associations,) et publication des offres sur le site de Pôle emploi. Un réel travail partenarial est effectué sur les territoires afin de capter les demandeurs d'emplois ;
- à noter que ce partenariat est consolidé via une convention de coopération avec les acteurs du

- Service public de l'emploi : Pôle emploi, réseau AMILAUURA, APEC ;
- visites d'entreprises, valorisation des compétences et des savoir-faire ;
 - recherche de candidats par différents outils de *sourcing* : *jobboards*, réseaux sociaux, événements emplois... ;
 - entretiens individuels et organisation de sessions collectives de recrutement ;
 - préparation des accompagnements candidats dans le positionnement entreprise (en fonction du profil et du besoin identifié) ;
 - préqualification et co-validation des candidats avec l'entreprise ;
 - sécurisation des parcours et suivi dans l'emploi ;
 - mobilisation des prestations emploi favorisant l'embauche, l'immersion et/ou la découverte métier (PMSMP, AFPR...);
 - conseil aux entreprises sur les dispositifs de contrats les mieux adaptés ;
 - sensibilisation sur de nouvelles approches de recrutement (*job dating* inversé, recrutement « sans CV » et approche par compétences) ;
 - accompagner les employeurs lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs pendant les 6 premiers mois si nécessaire ;
 - sensibilisation et conseil sur le volet Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (événements entreprises, relais auprès de prestations spécifiques et/ou dispositifs partenaires...);
 - veille informationnelle (RH/emploi, formation, prestations, etc.).

RÉUSSITE DES INITIATIVES

La réussite du dispositif Mode d'emplois s'inscrit dans la force du réseau MEDEF ainsi qu'un maillage partenarial fort et ancré en Auvergne Rhône-Alpes.

Mode d'emplois permet notamment de :

- **valoriser l'emploi durable en région sur ces métiers en tension** : près de 450 placements chaque année ;
- **accompagner les entreprises « à la carte »** : en 2021, 212 entreprises ou groupe d'entreprises ont fait confiance aux chargés de mission Mode d'emplois pour leurs recrutements ;
- **accompagner vers et dans l'emploi une grande diversité de publics cible** : les femmes représentent 50 % des demandeurs d'emploi placés, 9 % des demandeurs d'emplois placés sont en situation de handicap avec reconnaissance administrative, 16 % sont seniors (45 ans et plus), 18 % sont aux minima sociaux ou sans revenus, 5 % sont issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville...

De belles réussites individuelles et collectives se concrétisent dans les territoires AURA, notamment dans le cadre d'exemples identifiés d'accompagnements candidats : levée des freins périphériques et personnels par exemple.

- ▶ Dans le cadre de partenariats avec Action Logement, une candidate a pu trouver un emploi ET un logement de manière concomitante.
- ▶ Un candidat sans domicile fixe a pu être recruté auprès d'une entreprise qui a trouvé un emplacement extérieur en son sein afin de pouvoir installer le logement provisoire de son salarié.

Les freins identifiés

Le contexte sanitaire fluctuant (restrictions, alternance d'obligations de télétravail...), les modalités de travail hybride et assouplissement des mesures sanitaires sont venues perturber la fluidité des actions et des demandes entreprises tout en impactant parfois la visibilité RH de celles-ci.

L'action Mode d'emplois a su s'inscrire dans une dynamique d'agilité constante notamment depuis la crise sanitaire de 2020, ce qui a nécessité une grande capacité de rebond rendant les actions terrains parfois moins évidentes que d'habitude.

Force est de constater que dans chaque situation de « crise » il y a également une opportunité de réinventer les pratiques RH déployées.

L'innovation sociale

Mode d'emplois s'inscrit dans une dynamique d'innovation sociale : accompagnements modulaires des entreprises et des candidats, professionnalisation des équipes Mode d'emplois aux nouvelles modalités de recrutement et de formation, sensibilisations des entreprises, la force du maillage partenarial, etc.

COOPÉRATIONS SUR LE TERRITOIRE

Une **convention de coopération** est signée tous les 3 ans entre le Mouvement des entreprises de France Auvergne Rhône-Alpes, **Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes, l'AMILAURA et l'Apec** afin de sceller les actions terrain en faveur de l'emploi, de la valorisation de la compétence et de l'insertion professionnelle.

Dans une logique de coopération et de recherche de **synergies**, le réseau Mode d'emplois travaille au quotidien avec :

- les conseils généraux ;
- les PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi)
- les PLE (Services emploi des communes et regroupement de communes) ;
- des organismes de formation (AFPA, Opus...) ;
- les CAP EMPLOI ;
- des CAC (Centres d'accueil et d'hébergement) ;
- des SIAE (Structures d'insertion par l'activité économique) ;
- des centres pénitenciers ;
- le ministère de la Défense (pôle Défense mobilité ou Service militaire volontaire) ;
- le ministère de l'Intérieur (mission reconversion et reclassement professionnel) ;
- les acteurs de l'accompagnement de l'insertion et de l'inclusion (Sport dans la Ville, Weavers, l'EPIDE, le réseau E2C...) ;
- Les tissus associatifs ;
- Les acteurs de la formation ;
- Les partenaires annexes favorisant la levée des freins à l'emploi (plateformes du conseil régional, Action Logement, réseau auto-écoles dont les structures sociales et inclusives...)/

NOUVEAUX LEVIERS

- ▶ Possibilité de capitaliser sur une dynamique de **transversalité avec les différents programmes emploi/formation/inclusion existants** au sein du Mouvement des entreprises de France Auvergne Rhône-Alpes, soit territorialement, soit régionalement : actions écoles entreprises, actions handicap et inclusion, cible des publics invisibles à muscler également...
- ▶ Dans un contexte mouvant (« crise des vocations », attractivité, etc.), le Mouvement des entreprises de France Aura œuvre en faveur d'un **développement partenarial accru avec d'autres acteurs de l'insertion, émergents**, moins connus et/ou inscrits dans des programmes partageant le même ADN que Mode d'emplois.

PROJET INDYSPENSABLE

DESCRIPTION DES ACTIONS

Le Mouvement des entreprises de France Auvergne Rhône-Alpes, en étroite collaboration avec le Service public de l'emploi, a lancé en 2021 un nouveau projet nommé InDYSpensible déployé en Auvergne Rhône-Alpes, spécialement dédié à **faciliter l'intégration vers et dans l'emploi des porteurs de troubles de DYS via un accompagnement individualisé et une pédagogie innovante.**

Les publics cibles sont des jeunes DYS de 16 à 29 ans révolus, dits « invisibles » des radars de l'emploi, peu ou pas qualifiés, avec ou sans diagnostic...

Sur cette période d'expérimentation, l'équipe en charge du projet, dont un consortium d'experts, a lancé différentes initiatives terrain comme des sensibilisations entreprises, sensibilisations du Service public de l'emploi, ou encore des accompagnements de porteurs de troubles DYS en entreprise.

L'enjeu est d'identifier les bonnes pratiques existantes en Auvergne Rhône-Alpes mais également de co-construire des outils opérants et innovants afin d'accompagner aussi bien les entreprises que les professionnels de l'accompagnement.

Ainsi, depuis 2021, près de 100 porteurs de troubles « DYS » ont été identifiés et/ou accompagnés.

Contexte

Le projet est né d'une initiative collective et d'un constat partagé : l'invisibilité des talents, un besoin entreprise recontextualisé et la méconnaissance du sujet des troubles DYS.

Il est primordial pour le Mouvement des entreprises de France Auvergne-Rhône-Alpes d'accompagner les entreprises, les salariés et les porteurs de troubles « Dys » pour œuvrer à leur insertion et à la sécurisation des parcours.

L'objectif principal est d'insuffler une nouvelle dynamique, d'innovation pédagogique au service des talents « DYS » et une nouvelle grille de lecture RH valorisant de nouvelles formes d'employabilités.

Il est essentiel d'innover en créant des parcours personnalisés dans le but de développer les compétences des personnes porteuses de troubles « DYS » et ainsi répondre aux besoins de recrutement des entreprises : identification des *soft skills* des personnes atteintes de troubles « DYS » grâce à un approche par aptitudes et par compétences.

Le projet s'est modélisé par différents étapes structurant le déploiement des actions.

- ▶ Lancement officiel du projet, campagnes de communication.
- ▶ *Sourcing* des publics : quels outils, quelles formations/sensibilisation ? - afin de faciliter le repérage des troubles et des atouts.
- ▶ Développer la notion d'approche par compétences.

- ▶ Orientation des publics.
- ▶ En fonction, création de parcours de formation innovants.
- ▶ Valorisation des profils en réponse aux besoins RH.

Selon le repérage et l'avancement de l'accompagnement, les actions peuvent varier.

RÉUSSITE DES ACTIONS

InDYSpensable est une expérimentation qui a permis de travailler de manière collective et immersive sur des outils ou modalités d'accompagnement :

- tutorat sous le prisme d'étude des troubles DYS (accompagnement à la prise de poste et la sécurisation du parcours en entreprise) ;
- « Fiche miroir » (création d'une méthodologie d'entretien plus inclusive/réflexive) ;
- questionnaire de repérage Service public de l'emploi (dans le cadre des entretiens) ;
- actions de sensibilisation auprès du SPE/structures d'insertion/organismes de formation/entreprises (inciter les TPE/PME/ETI de la région à développer des politiques inclusives) ;
- témoignages de porteurs de troubles DYS sous un format « succès story ».

Les premiers accompagnements individuels ont pu être lancés auprès d'entreprises ayant identifié des profils DYS. Les premiers retours sont concluants :

- parcours d'intégration réussi et sécurisé ;
- satisfecit du candidat et de l'entreprise ;
- modélisation d'outils utiles à tous.

Les freins identifiés

- le sujet est encore méconnu (troubles des apprentissages) ;
- le niveau de conscience des interlocuteurs peut varier selon les interlocuteurs ou structures (bien reçu dans l'ensemble) ;
- le temps de déploiement selon le contexte socio-économique.

L'aspect innovant de l'initiative

En France, les études épidémiologiques sur les personnes atteintes des troubles « DYS » sont rares et/ou anciennes.

De plus, les personnes porteuses de troubles « DYS » ont une forme d'invisibilité car elles sont peu/pas diagnostiquées selon les âges et situations personnelles. Elles représentent pourtant 10 % de la population, soit 700 000 personnes juste en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'innovation doit également répondre à un besoin identifié.

Les troubles des apprentissages ont des répercussions sur la vie personnelle et professionnelle.

Les « DYS » rencontrent des difficultés d'employabilité et d'adaptabilité au monde de l'entreprise. L'accompagnement professionnel sur leurs postes est déterminant pour leur intégration.

Ainsi, l'aspect innovant de la démarche est de **mettre l'entreprise au cœur de l'expérimentation**, comme « Entreprise Apprenante ».

Il s'agit de sortir du schéma traditionnel de l'apprentissage : apprendre à « faire ». L'objectif est de s'orienter vers un schéma pédagogique plus agile : « Faire » pour « Apprendre ».

Un consortium d'experts est mobilisé dans le cadre de cette expérimentation, leur contribution se matérialise dans le cadre d'**accompagnements immersifs** (service public de l'emploi, entreprises, organismes de formation...) permettant de modéliser des **nouveaux outils** utiles à tous (tutorats, fiches techniques...).

COOPÉRATIONS SUR LE TERRITOIRE

Les premiers et principaux partenaires sont Pôle emploi et l'AMILAURA (missions locales) avec qui le Mouvement des entreprises de France Aura collabore sur une multitude de points (sensibilisations, groupes de travail, *sourcing* des publics, mobilisation de l'AFEST, etc.).

De manière concomitante, le *sourcing* et l'accompagnement des candidats se font également grâce aux partenaires de l'insertion et/ou de la formation (EPIDE, réseau E2C, Promo 16-18 AFPA, ...).

En ce sens, le Mouvement des entreprises de France Aura a signé **près d'une dizaine de conventions avec ces partenaires**.

NOUVEAU LEVIER À DÉVELOPPER

L'objectif à plus long terme est de développer une vision universelle du process RH : les « DYS » sont le 1^{er} prisme de l'expérimentation. Le projet a la volonté de renouer avec les valeurs des Ressources Humaines, de casser les codes de l'employabilité, de la RSE et de la marque employeur. Il est alors question d'offrir **une nouvelle approche RH dite « universelle »**.

PROJET ACTION HANDICAP

DESCRIPTION DES ACTIONS

Contexte

En lien étroit avec l'Agefiph, le Mouvement des Entreprises de France Auvergne-Rhône-Alpes se mobilise fortement, depuis plus de 15 ans, en faveur de l'emploi et la formation de personnes en situation de handicap. En 2021, plus de 700 entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont accompagné les travailleurs en situation de handicap dans leur intégration en entreprise.

Plusieurs actions ont été menées tout au long de l'année pour développer les relations entre entreprises et demandeurs d'emplois en situation de handicap (parrainages, coaching, immersion en entreprise, etc.) et encourager les collaborations entre entreprises et partenaires de l'emploi. **L'enjeu est de co-construire des solutions appropriées et durables pour accompagner les entreprises et travailleurs en situation de handicap.**

Ainsi, en 2021, près de 120 stages et périodes d'immersion en entreprises ont été mises en place ; près de 110 travailleurs handicapés ont été accompagnés dans le cadre d'ateliers de recherche d'emploi et une trentaine de travailleurs handicapés ont été parrainés par des entreprises de la région.

À noter que ces actions ont été mises en place dans tous les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à l'exception de l'Allier et du Cantal.

Pourquoi ?

Il est important pour le Mouvement des entreprises de France Auvergne-Rhône-Alpes d'accompagner les entreprises, les salariés et les travailleurs en situation de handicap pour œuvrer à leur insertion professionnelle et à leur maintien dans l'emploi. L'objectif est de développer une politique RH toujours plus inclusive au sein des entreprises de la région.

Les débuts

L'initiative a débuté par la mise en place des réunions thématiques pour sensibiliser les entreprises ainsi que des stages, du coaching et des parrainages. Aujourd'hui, le Mouvement des entreprises de France Auvergne-Rhône-Alpes par le biais de ses diverses actions handicap sensibilise près de 700 entreprises par an !

RÉUSSITE DES INITIATIVES

La principale réussite est de parvenir à **inciter les TPE/PME/ETI de la région à développer des politiques inclusives**. L'initiative démontre que cela n'est pas réservé qu'aux grands groupes, bien au contraire, cela est accessible à tous types d'entreprises !

Les périodes d'immersion en entreprise sont des actions particulièrement marquantes puisqu'elles peuvent, à l'issue du stage ou du Duoday, déboucher sur des embauches.

Le challenge est en effet de montrer aux petites et moyennes entreprises que le handicap est important et que même si elles ne sont pas structurées comme des grands groupes ou n'ont pas d'importants moyens humains, il faut réussir à en faire une priorité.

L'aspect innovant est la **force du maillage territorial** mis en place : autour d'un travailleur en situation de handicap, sont mobilisés les partenaires de l'emploi, les entreprises, l'Agefiph et le tissu associatif local.

COOPÉRATIONS SUR LE TERRITOIRE

L'Agefiph constitue le premier partenaire. Pour la mobilisation des entreprises, le Mouvement des entreprises de France Aura coopère également avec les branches professionnelles et les MEDEF territoriaux. Pour le *sourcing* des candidats en situation de handicap, le travail est effectué main dans la main avec les Missions locales, Pôle emploi, Cap emploi, les Écoles de la deuxième chance et le tissu associatif local.

PROJET CARAVANE DE L'EMPLOI

DESCRIPTION DES ACTIONS

En lien étroit avec la DREETS, la Caravane de l'Emploi a pour mission de promouvoir les nombreuses possibilités d'emploi sur les différents départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif ? **Faire découvrir aux jeunes de 16 à 25 ans la dynamique économique de leurs territoires.**

Cette caravane a deux dimensions : une dimension numérique et une dimension physique. Cette double dimension est en effet essentielle puisqu'elle permet d'une part de s'affranchir des territoires pour toucher le maximum de jeunes tout en permettant des échanges plus nourris sur le terrain. Il est à noter que les branches professionnelles, les entreprises ayant des besoins en recrutement sur les territoires de la région et les prescripteurs de l'emploi sont associés aux deux dimensions.

Concernant la **dimension numérique**, il s'agit pour les jeunes d'accéder tout au long de l'année à des **webconférences sur les métiers en tension et les métiers de demain, des coachings à distance** par des chefs d'entreprise et des prescripteurs de l'emploi, et des **job dating** virtuels.

Concernant la **dimension « physique »**, la caravane a pour ambition de se déplacer partout sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville. Les jeunes ont ainsi l'opportunité de **passer des entretiens d'embauche** en bas de chez eux et de bénéficier de **séance de coaching** sur leurs outils de prospection avec des professionnels (CV, lettre de motivation). Plusieurs **ateliers** sont ainsi mis en place (job dating, coaching, découverte des métiers et des plateformes de recherche d'emploi, sensibilisation aux métiers du futur...).

Avec la crise de la COVID-19, la Caravane de l'Emploi a en premier lieu déployé des actions en distanciel : webinaire « Découverte métiers », *coaching* et *job dating* à distance. Depuis, le schéma s'est inversé puisque la grande majorité des actions se déroule en présentiel, dans les différents territoires de la région.

Pourquoi ?

Il est important pour le Mouvement des entreprises de France Auvergne-Rhône de rapprocher les jeunes et le monde de l'entreprise ainsi que de travailler sur l'attractivité économique des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est en ce sens essentiel de collaborer avec les MEDEF territoriaux et les branches professionnelles sur les bassins d'emploi et les métiers en tension.

RÉUSSITE DES INITIATIVES

La principale réussite est de **mobiliser l'ensemble des partenaires territoriaux et régionaux autour de la Caravane de l'Emploi** puisque les entreprises, les branches professionnelles, les prescripteurs de l'emploi, les Medef territoriaux et le monde associatif travaillent étroitement tout au long de l'année pour faciliter l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi.

Les *job dating* sont particulièrement marquants puisqu'ils débouchent presque systématiquement sur la signature de contrat d'embauche.

L'aspect innovant est **la force du maillage territorial** mis en place, c'est-à-dire la mobilisation des partenaires de l'emploi, des entreprises, des branches professionnelles, de la DREETS et du tissu associatif local.

COOPÉRATIONS SUR LE TERRITOIRE

Pour la mobilisation des entreprises, le Mouvement des entreprises de France Aura coopère avec les branches professionnelles et les MEDEF territoriaux. Pour le *sourcing* des jeunes, le travail est effectué main dans la main avec les Missions locales, Pôle emploi, Cap emploi, les Écoles de la deuxième chance et le tissu associatif local.